



Le 2 février 2024

**Par SDÉ**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boulevard de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : [cardinal.joelle@hydroquebec.com](mailto:cardinal.joelle@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande de retrait des normes IRO-005-3.1a et TOP-002-2.1b - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Dossier Régie : R-4249-2024 - Notre référence : LTG07622**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur dépose auprès de la Régie la demande mentionnée en objet, ainsi que les pièces à son soutien.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**

JC/jg

p.j.